

Réunion des Délégués du Personnel du mois de janvier :

Débats de début d'année animés !!!

En préambule de cette première réunion des DP 2009, Mme Roche a fait part aux élus DP de la décision prise par la direction générale de modifier le fonctionnement de cette instance. En effet, la direction souhaite supprimer la présence des Représentants Syndicaux de chaque organisation syndicale lors de ces réunions. Elle laisse la seule possibilité aux élus de désigner une personne à chaque réunion pour les assister en cas de besoin.

Encore une fois, ceci est déplorable autant sur la forme que sur le fond.

En effet, comment expliquer que juste après un accord sur le droit syndical (en application depuis le 1^{er} décembre) la direction cherche à « gratter » sur un usage non dénoncé et non discuté dans le cadre même des réunions de négociation afférentes à cet accord. Alors que cherche réellement la direction ? Gagner une à deux heures par mois tout au plus, le temps de la réunion ? Non, ceci ressemble davantage à une basse manœuvre déstabilisatrice envers les représentants des salariés plus qu'à un gain de temps très modique. A moins, que la direction espère semer la zizanie entre les organisations syndicales en leur demandant d'éliminer un représentant à chaque séance, comme cela fut proposé lors du vif mais long débat mené sur ce sujet. Pour la CFDT, il n'est pas question de céder à ce type de pression. C'est pourquoi la CFDT a demandé le maintien de cet usage.

Questions posées par la CFDT.

N°1/2009 : Planning des réunions DP et CE pour 2009.

Pouvez-vous nous communiquer, comme l'année dernière, un planning pour l'année 2009 pour les réunions DP et CE ?

➔ Le calendrier des réunions DP et CE pour l'année 2009 vient d'être transmis aux organisations syndicales, celui-ci est établi par le siège et il est commun à tous les centres.

N°2/2009 : Réunion préparatoire hiérarchie en vue de la commission d'avancement des personnels OSD.

En vue de la commission d'avancement 2009 des personnels OSD, à quelle date est prévue la réunion préparatoire de la hiérarchie ?

➔ Mme Roche répond que vers mi-janvier, les postes ouverts à Nexter Mechanics auront été étudiés avec la hiérarchie.

N°3/2009 : Remise des notes pour les personnels OSD.

En vue de cette commission, pouvez-vous nous faire un point sur la remise des notes pour les personnels OSD ?

➔ La notation est en cours. La procédure d'avancement prévoit la tenue d'une réunion préparatoire dite « d'instauration du dialogue social ». Le nouvel annuaire 2009 comportant la notation sera remis aux membres de la commission d'avancement avant cette première réunion, vraisemblablement fin janvier. Lors de cette réunion seront présentés la répartition des avancements, le choix des professions et le choix du mode d'avancement. Pour rappel, cette commission (B) est constituée des centres de Tulle/Tarbes/Toulouse et elle siège à Tulle.

N°4/2009 : Taux d'avancement 2009.

Pouvez-vous nous donner le taux d'avancement 2009 pour les personnels OSD et TSO ?

➔ Le pourcentage d'avancement est celui réalisé à la DGA en 2008, 12% pour les OSD et 17% pour les TSO. La nouveauté est qu'il s'applique uniquement sur le nombre de conditionnant à l'avancement et non plus sur l'effectif de l'année N-1. Pour être conditionnant (exclu les g.VIII), il est nécessaire d'avoir 1 an d'ancienneté dans le groupe. Ceci aura donc pour incidence de réduire le nombre de postes ouverts.

N°5/2009 : Date commission d'avancement pour les personnels OSD.

Pouvez-vous nous donner la date de la commission d'avancement pour les personnels OSD ?

➔ Selon Mme Roche cette commission ne se déroulerait pas avant le 2^{ème} trimestre 2009. La CFDT est intervenue pour souligner que les changements de groupe se réalisent dorénavant en janvier et que les échelons aux choix s'effectuent tous les 6 mois. Il est donc important de surveiller ces éléments là, afin de prévoir les rattrapages y afférents.

N°6/2009 : Demande réunion GPEC au vu de la baisse d'activité du secteur montage.

Au vu de la baisse d'activité du secteur montage, la CFDT vous demande de tenir une réunion commission Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences le plus tôt possible.

➔ La CFDT constate simplement que la direction esquivait cette question -ce n'est pas l'instance pour en discuter et l'accord GPEC prévoit une réunion du CE à la fin du 1^{er} trimestre-. Cela est bien dommage de ne pas profiter d'un outil existant et répondant pleinement au problème soulevé. Rappelons tout de même que cet accord, est évidemment acté par la direction via sa signature. Mais il ne semble pas y avoir la volonté de le faire vivre. La *Gestion des Emplois et des Compétences* restant la chasse gardée de la direction quant au *Prévisionnel*, il semble être géré à la petite semaine... En effet, comment ne pas le penser par rapport à la situation de l'activité montage/intégration qui fonctionne avec des contrats ; date de début et surtout de fin. Mais aurions-nous oublié d'anticiper ?

Pour la CFDT cette situation et les solutions pour les personnels doivent être discutées, la CFDT mènera ce débat au prochain CE.

N°7/2009 : Point sur les entretiens avec les personnels prêtés.

Pouvez-vous nous faire un point sur les entretiens avec les personnels prêtés et les différentes incidences liées aux nouvelles affectations (primes d'équipes...)?

➔ Les entretiens ont débuté dès la rentrée, ils sont programmés en ce début d'année, la moitié sont réalisés. Mme Roche précise que 2008 était une année de transition. Pour 2009, le principe est l'affectation au poste occupé actuellement.

Les personnels prêtés à la centrale de Bar seront reçus en dernier. Leurs affectations étant conditionnées à un changement de leur contrat, en effet la centrale et ses personnels sont encore dans le périmètre de Giat SA et seront vraisemblablement rattachés à Nexter Systems très prochainement, la direction semble encore en phase de réflexion sur ce point. La CFDT a tenu à rappeler l'importance pour l'ensemble des personnels de la centrale de pouvoir revenir sur le centre de Tulle, autrement dit de retrouver un contrat Nexter Mechanics.

Pour les différentes primes maintenues pendant la période de prêts au personnel n'étant plus en équipes, les règles existantes au niveau du groupe seront appliquées notamment la dégressivité des primes d'équipes. Dont voici les modalités :

Ancienneté continue de le poste de travail	90%	60%	30%	Durée totale indemnisation en mois
Moins de 6 mois	0	0	0	0
De 6 mois à moins an	1	1	0	2
De 1 an à moins de ans	1	1	1	3
De 2 ans à moins ans	2	2	2	6
Au-delà de 4 ans	Prime différentielle correspondant à 90% de la prime d'équipe sur laquelle viendrait s'imputer les différentes hausses de salaire des intéressés			

Nota : cette prime différentielle s'applique uniquement sur la prime d'équipe, à l'exclusion des indemnités de panier et de transport qui ne sont plus versées dès lors que le travail en équipe est supprimé.

N°8/2009 : Location logement usine de Bar.

Pouvez-vous faire le nécessaire pour rendre possible la location des logements libres de la centrale de BAR aux salariés en ayant fait la demande ?

➔ Réponse identique au mois de septembre, c'est NON et sans plus de raisons. Pour la CFDT, il n'est pas acceptable de se contenter de ce type de réponse sans argumentaire. Pourquoi ce qui était possible il y a moins de 3 ans ne l'est plus aujourd'hui ? Ne sentant pas la direction locale prête à intervenir dans ce sens, la CFDT s'adressera dans les prochains jours au directeur de CGPF qui gère tous les bâtis au niveau du groupe.

N°9/2009 : Chauffage: relevés de température.

Pouvez-vous nous faire un point sur les relevés de température dans les différents secteurs de l'établissement et notamment dans l'atelier TTS ? Est-il normal de travailler dans ces conditions, qu'envisagez-vous pour remédier à ces problèmes ?

➔ Contractuellement, le sous-traitant nous doit une certaine température, des relevés sont ponctuellement demandés. Le bâtiment 126 est équipé de deux chaudières. Actuellement, l'une d'entre elle est en panne. De plus, les détecteurs « gaz » sont reliés aux chaudières et les stoppent en cas d'anomalies. Ils se mettent en défaut aléatoirement depuis le début de la semaine. Tout ceci est en cours de réparation. Mme Roche fait un petit rappel : Ne pas oublier de fermer les portes (??). Pour la CFDT, tout comme pour les salariés, cela paraît évident...

N°10/2009 : Information sur l'enregistrement des dossiers déposés auprès de la MCDEF.

Pouvez-vous nous faire un point sur l'enregistrement des dossiers déposés auprès de la MCDEF ?

➔ Tous les dossiers sont retournés en recommandé à la MCDEF avant la date butée du 24/12/08. Tout a bien fonctionné sur ce sujet. Même s'il n'est pas prévu de confirmation par courrier, les nouveaux éléments sont pris en compte, y compris pour la prévoyance.

N°11/2009 : (quest. n°112 mois dernier) Assurance des voitures en location longue durée.

Comment se fait-il que les voitures en location longue durée ne soient assurées qu'au tiers ?

Qu'en est-il en cas d'accident sans tiers impliqué ?

➔ Tous les contrats d'assurances sont gérés par le groupe. Cette question est remontée en central. Pas de nouveaux éléments depuis le mois dernier.

N°12/2009 : (quest. n° 114 mois dernier) Cas des diverses primes lors d'une journée avec du temps syndical ou avec des heures de formation.

Pouvez-vous éclaircir la situation sur le versement des diverses primes (paniers, transport...) lors d'une journée de travail avec du temps syndical ou des heures de formation ?

➔ Pour une journée avec du temps syndical, il y a maintien de toutes les primes. Ceci étant stipulé sur l'accord droit syndical à l'article 4.2. Ce temps étant considéré comme une activité professionnelle, « il relève et participe pleinement au fonctionnement normal de l'entreprise ».

Pour une journée avec des heures de formation, la prime d'équipe et l'indemnité de transport remontent dans Gestor mais pas la pause casse-croûte et la prime de panier.

La CFDT a contesté ce point. Un salarié qui pratique des horaires d'équipes doit toucher l'intégralité des primes y compris si cette journée comporte des heures de formation. Là encore c'était le cas il n'y a pas si longtemps... Ce Gestor est vraiment terrible... Mme Roche fait remonter notre demande auprès de la DC RH.

Les élus DP CFDT et leur représentant syndical de cette instance souhaitent à l'ensemble des personnels et à leurs proches les meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**VOUS ENTENDEZ PRIVILEGIER UN SYNDICALISME
D'ACTIONS ET RESPONSABLE : REJOIGNEZ LA CFDT**